



La nouvelle politique règlementaire de radiodiffusion relative à la télévision communautaire : Quand l'éléphant accouche d'une souris

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC) a publié, le 26 août dernier, sa nouvelle mouture de la *Politique règlementaire de radiodiffusion relative à la télévision communautaire* (CRTC 2010-622).

À la lumière des éléments contenus dans la décision du CRTC, force est d'admettre que cette nouvelle version de la politique ne fournit pas les outils ou leviers escomptés qui auraient permis aux TVC autonomes d'atteindre une certaine forme d'autonomie, de croissance et de pérennité.

La totalité des revendications de longue date que la Fédération a réitérées dans le cadre de l'audience du printemps dernier a été ignorée. C'est donc dire qu'aucune nouvelle source de financement n'est accessible pour les TVC autonomes, pas plus qu'un assouplissement dans les règles régissant la commandite.

Autre déception, aucune amélioration sur les catégories de licence déjà existante n'est mise de l'avant. Tel que demandé par la Fédération, la création d'une nouvelle licence d'accès communautaire répondant aux réalités techniques et budgétaires des TVC autonomes a aussi été évacuée.

Aussi, notons que le CRTC gèle à l'année 2010 le montant des contributions en pourcentage des revenus bruts des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR). Ce dernier sera assorti d'une indexation au coût de la vie. Cette formule sera « concurrencée » par 1,5% des recettes brut de ces mêmes EDR.

L'annonce de la hausse du seuil de programmation d'accès à 50% et de l'obligation de financement qui y est associé fera l'objet d'une très haute surveillance. La Fédération se place en mode observation.

Seules précisions favorables, les clarifications à la définition de programmation d'accès, l'obligation de rédaction de rapports détaillés afin d'assurer que l'apport citoyen soit bel et bien mis de l'avant par les EDR, ainsi que le rétablissement de l'obligation des EDR exemptés (moins de 20 000 abonnés) à contribuer à la programmation locale. Ceci étant dit, même si ces mesures sont louables, la Fédération demeure prudente et se questionne sur la mise en place et l'application de ces règles d'ici 2014 et ce, considérant la réalité actuelle. Elle voudra donc constater que cette volonté du CRTC d'imposer une imputabilité en matière de rapport détaillés aux câblodistributeurs, particulièrement sur la place de la programmation d'accès et de son financement, ait des effets positifs directement ressentis par les TVC.

La nouvelle politique règlementaire pour la télévision communautaire est la résultante d'un long processus qui a culminé avec l'audience tenue au printemps dernier dans la région de la Capitale nationale et à laquelle bon nombre de télévisions communautaires autonomes (TVC) ont participé. Ces dernières espéraient de réels changements qui auraient eu des incidences positives directes sur leur vitalité et leur développement. C'est la déception qui est plutôt au rendez-vous! Il faut toutefois constater que la version 2010 de la Politique règlementaire ne recule sur aucun point acquis en 2002.

Vous pouvez consulter la décision complète du CRTC via le lien suivant : <http://www.crtc.gc.ca/fra/com100/2010/r100826.htm>

Une quatrième édition du programme de formation sur mesure sous le signe de la nouveauté !

Chers membres,

Nous sommes heureux de vous annoncer que le programme de *Formation sur mesure* sera de retour pour une quatrième année.

Dans ce numéro :

- *La nouvelle politique règlementaire de radiodiffusion relative à la télévision communautaire, CRTC 2010-622*
- *Toute nouvelle mouture de la formation sur mesure*
- *12^{ème} congrès annuel : On change de place !*

À lire aussi :

Forum international en économie sociale et solidaire à Montréal

Lettre de départ de Mme Brigitte Michaud aux médias communautaires

Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome

Deuxième édition du Rendez-vous des médias citoyens

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-623

Les bons coups

Seulement, c'est une toute nouvelle mouture du programme que nous vous proposons pour cette présente édition. Nous l'espérons plus flexible et moins contraignante.

Nous savons que vous appréciez ce programme de formation. Nous constatons aussi du même souffle à quel point vous êtes sollicités. Nous sommes conscients de votre charge de travail considérable et de vos nombreuses obligations.

Nous comprenons donc que cette somme de responsabilités provoque parfois des contraintes au niveau des priorités, des possibilités, des contingences, des horaires, etc. Ce faisant, il peut devenir difficile de remplir, dans un laps de temps défini, les conditions nécessaires à l'obtention d'une subvention permettant la tenue d'une formation.

Prenant acte de cette réalité, nous souhaitons désormais que le volet « sur mesure » du programme de formation ne s'applique plus seulement au type de cours à proprement parler, mais aussi aux réalités des TVC et de leur coordination au niveau des disponibilités, de la gestion, des possibilités et des opportunités. Nous souhaitons ardemment que le programme de *Formation sur mesure* demeure un outil efficace, attrayant et utile. Pour ce faire, cet outil se doit d'être convivial et adapté aux réalités de nos membres afin qu'il ne soit pas perçu comme étant une surcharge de «paperasse» à remplir en vitesse et sous pression.

Bref, nous souhaitons que cette nouvelle formule revue et corrigée soit un incitatif supplémentaire qui encouragera les TVC à offrir aux membres du personnel, aux bénévoles et aux membres du conseil d'administration des formations visant l'augmentation des compétences de chacun.

Concrètement, la nouveauté provient du fait qu'il y aura dorénavant une continuité dans l'offre de service de la Fédération envers ses membres au niveau de la *Formation sur mesure*. Corollaire de cette nouvelle règle, les demandes en provenance des membres pourront s'échelonner sur une période de temps qui n'est pas rigide et définie par la Fédération, mais bien en fonction des besoins de la TVC.

Ce faisant, nous souhaitons permettre à une TVC qui fait une demande de *Formation sur mesure* de pouvoir la réaliser à l'intérieure d'une année complète moins un jour à partir de la date où elle en a fait la demande. La TVC disposera donc de 12 mois moins un jour à partir de la date à laquelle elle aura fait sa demande de formation afin de se prévaloir du

montant de 1000\$ accordé au projet de formation qu'elle désire mettre en œuvre.

Lorsque la journée avant la « date anniversaire » de la demande arrivera à échéance, et si la TVC a complété sa reddition de compte avant cette date, la TVC pourra se prévaloir à nouveau d'un 1000\$ pour de nouveaux projets de formation. La TVC pourra refaire une demande à la même date ou attendre plus tard dans l'année. En somme, la date anniversaire n'est pas immuable d'une année à l'autre. Il est à noter que les montants octroyés ne sont pas cumulatifs et que le quatrième volet de la «*Formation sur mesure phase 4*» s'échelonnera sur les années 2010 à 2011 et 2011 à 2012. C'est donc dire que votre dernière demande devra nous parvenir avant la fin de l'année financière de la Fédération c'est-à-dire avant le 31 juillet 2011.

Le caractère flexible attribué au principe du « sur mesure » s'inscrit dans une logique de formation continue qui par sa polyvalence et sa propension à s'adapter aux diverses réalités des TVC, comble des besoins souvent criants. Nous pensons que ces modifications vont permettre un meilleur accès au savoir en favorisant le développement de compétences et l'acquisition de nouvelles connaissances.

Les règles de présentation et d'acceptation des demandes demeurent les mêmes. Il s'agit là d'un minimum nécessaire afin de conserver la rigueur dans la justification des dépenses. C'est donc dire qu'un montant maximum de 1000 \$ par TVC membre pourra être alloué. Attention aux taxes remboursables! Si vous avez droit à un remboursement de taxes (50 % ou 100 %), il faudra en tenir compte dans votre réclamation. La Fédération ne peut pas vous rembourser un montant de taxe que vous pouvez réclamer au gouvernement. Si vous avez besoin d'aide pour faire le calcul, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Aussi, le 1000\$ peut servir à mettre sur pied plus qu'une formation.

Vous pouvez évidemment vous allier un deuxième bailleur de fonds (par exemple Emploi-Québec). Assurez-vous de connaître les priorités de cet autre bailleur de fonds. Ainsi, les priorités d'Emploi-Québec peuvent différer d'une région à l'autre et une formation qui viserait uniquement des bénévoles serait refusée puisque l'objectif d'Emploi-Québec est de financer de la formation pour des travailleurs salariés.

Les dépenses admissibles sont les honoraires professionnels du formateur, déplacements, repas, hébergement du formateur, location d'équipements pour les besoins de la formation, location d'une salle. N'oubliez pas que vos responsabilités sont la planification, la logistique et la recherche de formateurs. La Fédération peut vous soutenir dans vos démarches par des recherches, des conseils ou des contacts.



Apprendre, discuter, grandir

« Le volet « sur mesure » du programme de formation ne s'applique plus seulement au type de cours à proprement parler, mais aussi aux réalités des TVC et de leur coordination au niveau des disponibilités, de la gestion, des possibilités et des opportunités. »



Vous recevrez, dans les jours à venir, le formulaire de demande par courriel. Le format n'a pas changé considérant que plusieurs d'entre vous sont maintenant familiers avec le modèle. Vous trouverez aussi un aide-mémoire que je vous invite à utiliser afin de vérifier que toutes les informations et documents nécessaires sont bien dans votre demande de formation.

D'ici là, comme toujours, vos idées et vos commentaires concernant le programme de *Formation sur mesure* sont les bienvenus. Aussi, si vous avez des questions concernant les nouvelles modalités du programme, n'hésitez pas à communiquer avec moi à l'adresse suivante : mfaucher@fedetvc.qc.ca.



«L'économie sociale et solidaire résulte de pratiques collectives de développement durable qui contribuent à la construction d'un monde plus juste et équitable.»

Départ de Mme Brigitte Michaud

Au printemps dernier, madame Brigitte Michaud, Coordonnatrice des programmes d'aide à la Direction des médias et des télécommunications du Ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine du Québec, nous annonçait son départ imminent pour accéder à une retraite bien méritée. Voici donc l'intégral du petit mot qu'elle a tenu à envoyer aux médias communautaires :

Bonjour les médias communautaires,

Je suis à la veille de mon départ à la retraite : le 17 juin sera ma dernière journée de travail au MCCCQ. Au cours des trois années où j'ai assumé au ministère la coordination du programme destiné aux médias communautaires, j'ai eu l'occasion de côtoyer plusieurs d'entre vous et d'apprécier le travail que vous y faites.

Votre mission impose le respect : la production de nouvelles locales et régionales provoque un ancrage identitaire et contribue grandement au développement des diverses régions du Québec. De plus, votre mode de fonctionnement est un exemple de gestion démocratique et deviendra sans doute un modèle à suivre lorsque le développement durable imposera ses dictats.

J'ai aimé être associée à cette mission que vous portez si vaillamment. Avec vous, j'ai été peinée lorsqu'un organisme était en peine. J'ai été soulagée lorsqu'une solution vous apportait un peu d'air. J'ai apprécié les prix et les distinctions qui vous ont été décernés. J'ai été fière lorsque vous affichiez vos bons coups et j'ai senti que je réussissais lorsque vous réussissiez.

Ce fut un privilège de pouvoir, en fin de carrière, être associée à des gens dédiés à la tâche qui ont su, par leur acharnement, mettre en place et consolider un réseau de 145 médias dont les ramifications rejoignent la population dans tous les coins du Québec. Chapeau bas les médias comm. ! Je garde un précieux souvenir de vous tous.

Pour la suite des choses, M Maxim Demers prendra la relève comme coordonnateur au ministère.

Bonne route.

Brigitte Michaud

Forum international en économie sociale et solidaire : Pouvoirs publics et société civile. Montréal (Canada), Palais des congrès, 17 au 20 octobre 2011

L'économie sociale et solidaire résulte de pratiques collectives de développement durable qui contribuent à la construction d'un monde plus juste et équitable. Elle ne peut progresser que dans une perspective d'ensemble établissant des liens entre l'économie et le social, entre le local et le mondial, entre le travail et l'investissement, entre production, consommation et environnement. Pour se développer et apporter sa pleine contribution, elle doit s'inscrire dans un cadre de politiques publiques et de programme qui lui sont favorables. Ainsi elle devient un véritable moteur de développement et occupe une place de plus en plus importante en comblant des besoins qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'économie publique ou privée. L'économie sociale et solidaire fait partie des réponses à la crise économique actuelle que ce soit dans les pays du Sud ou dans les pays du Nord.

Objectifs de l'événement

1. Réunir les principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire de divers pays du Nord et du Sud ainsi que leurs partenaires au sein des instances gouvernementales, du mouvement syndical, des organismes de recherche et des institutions internationales.
2. Contribuer au renforcement des partenariats entre la société civile et les pouvoirs publics en faveur de l'économie sociale et solidaire dans les divers pays participants.
3. Mettre en valeur les expériences réussies de



«L'AGA du Chantier de l'économie sociale aura lieu le 22 octobre à la coopérative Méduse de Québec»

partenariat, notamment dans l'élaboration des politiques publiques.

4. Contribuer au développement d'échanges sur le thème de l'économie sociale et solidaire, notamment entre le Québec et certains pays ou régions du monde.

Les organisateurs

L'évènement est organisé par le Chantier de l'économie sociale en partenariat avec le gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal. Plusieurs autres organisations s'associent à l'organisation de l'évènement. Il s'agit du FAST (*Financial Alliance for Sustainable Trade*), ainsi que du Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), du RIPESS Amérique du Nord (Réseau intercontinental pour la promotion de l'économie sociale solidaire), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et du Réseau canadien de développement économique communautaire.

Un comité de parrainage international

Plusieurs institutions nationales et internationales ont déjà confirmé leur volonté de collaborer à la réussite de l'évènement. Ces organisations et d'autres seront invitées à faire partie d'un comité de parrainage international. Ce comité de parrainage sera co-présidé par M. Laurent Lessard, ministre responsable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), M. Gérald Tremblay, maire de la ville de Montréal et Mme Nancy Neamtan, PDG du Chantier de l'économie sociale. Parmi les personnes et les organisations ayant exprimés une volonté de collaboration, on retrouve : l'Organisation internationale du travail (OIT-ACTRAV), le PNUD (Programme Universitas-ART); le Directeur du Secrétariat d'État à l'économie solidaire du gouvernement du Brésil, M. Paul Singer, le Forum brésilien de l'économie solidaire, le Forum sur l'innovation sociale (OCDE, programme LEED), le groupe coopératif mexicain (CGES) et bien d'autres.

Le développement local et régional : l'économie sociale et solidaire est avant tout issue d'actions collectives au niveau local, les expériences les plus réussies se caractérisant par un ancrage territorial.

L'innovation : l'économie sociale et solidaire fait appel a priori à l'innovation au sein de l'entreprise, dans ses rapports avec le marché, l'État et les secteurs non marchands, dans le lien entre l'économie formelle et informelle, dans les critères d'évaluation, dans la réponse aux besoins (logement, enfance, etc.)

Finances et commerce solidaires : l'accès à du capital adapté aux réalités de l'économie sociale et solidaire de même que l'accès aux marchés locaux ainsi qu'aux programmes d'achats publics représentent des enjeux importants.

Le monde du travail : la création d'emplois stables et la démocratisation de sa gestion de même que la contribution des syndicats et des fonds de travailleurs au développement de l'économie sociale et solidaire représentent aussi des enjeux majeurs.

La sécurité alimentaire : la question de la sécurité et de la souveraineté alimentaire se pose de façon fort différente entre les pays du Sud et du Nord. Mais la production collective, les productions équitables, les cycles de production et de consommation locale sont autant de moyens de progresser pour assurer à tous les habitants de la planète une nourriture saine et suffisante.

Participation

La rencontre internationale réunira environ 1000 participants : des promoteurs, des chercheurs, des organismes de soutien, des ONG, des représentants gouvernementaux (ville, région, pays), des organisations de la société civile et des mouvements sociaux provenant du Québec, du Canada et de plus de 50 pays des Amériques, d'Afrique, d'Europe et d'Asie. Des acteurs de l'économie sociale et solidaire du Québec proposeront une diversité de possibilités de visites en région et dans la région montréalaise afin de mieux connaître la réalité québécoise de l'économie sociale et solidaire et de construire des liens entre les acteurs québécois et ceux d'autres pays.

Pour plus d'information

Chantier de l'économie sociale

Site : www.chantier.qc.ca

Courriel : ecosoci@chantier.qc.ca

Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome

C'est bientôt, le 23 octobre 2010, que se tiendra cette année la journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome.



«C'est bientôt le 23 octobre 2010 que se tiendra cette année la journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome.»





Plusieurs activités se tiendront dans de nombreuses régions du Québec afin de souligner cet important événement. Vous pourrez connaître bientôt tous les détails de ces activités sur le site internet du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) au <http://www.rq-aca.org/ci-contre>, l'affiche avec le visuel de la journée.

12^{ième} congrès annuel

Cette année, ce sont les 22, 23 et 24 octobre 2010 que se tiendra l'événement. Toujours dans la grande région de Québec, c'est au Manoir St-Castin, que notre rencontre annuelle se tiendra, situé plus précisément au Lac-Beauport dans un décor enchanteur en pleine nature et à quelques minutes de la ville de Québec. Nous vous invitons d'ailleurs à visiter le site Internet de l'endroit. Il vous permettra d'avoir un aperçu de ce qui vous y attend. http://www.hotelsvillegia.com/villegia_stcastin/pages-fr/

L'équipe de la permanence et les membres du conseil d'administration de votre Fédération ont hâte de vous accueillir.

Tous les documents pour l'inscription vous ont préalablement été envoyés. Les documents pour notre AGA vous seront transmis par la poste au début du mois d'octobre.

Notez que vos inscriptions au 12^{ième} congrès annuel doivent parvenir à la Fédération au plus tard le 24 septembre 2010.

La programmation de l'événement vous parviendra sous peu lorsque toutes les confirmations seront reçues.

Nous espérons vous retrouver toutes et tous lors de cette fin de semaine de travail festif!

Deuxième édition du Rendez-vous des médias citoyens

L'événement se déroulait cette année au Palais des congrès de Montréal en parallèle avec l'Assemblée mondiale Civicus.

Civicus est une Alliance mondiale qui œuvre au développement de la participation citoyenne.

Elle travaille depuis 16 ans au renforcement de l'action citoyenne et de la société civile partout dans le monde et plus particulièrement dans les régions où la démocratie participative et la liberté d'association des citoyens sont menacées.

C'était la première fois que participait la Fédération à ce rendez-vous. La raison pour laquelle nous avons décidé d'y être repose en grande partie sur les sujets traités lors des conférences et panels d'experts invités. Ces sujets, en plus d'être d'actualité, nous concernent et nous interpellent directement.

En résumé, il a été grandement question de la situation des médias de masse qui sont de plus en plus fragiles (revenus publicitaires en déclin, crise financière, révolution numérique, fragmentation des auditoires, etc.). À la lumière de ce constat, les médias citoyens ont une chance inouïe d'occuper davantage la sphère publique, particulièrement grâce aux réseaux sociaux et à la démocratisation des moyens de production. Comment le public s'approprie les projets afin d'être mieux informé et de se mobiliser? C'est de là que la discussion et la réflexion s'entamaient. Trois grands axes venaient circonscrire les discussions et la réflexion des participants et panelistes :

1. Quels outils des médias citoyens sont utilisés maintenant et quels sont les outils qui se dessinent à l'horizon? Quels sont les effets de l'accès à l'électricité, téléphones cellulaires, diffusion radio, réseaux internet, bande passante, ordinateurs, etc. pour une communauté? Qui contrôle l'accès à l'information et comment la pluralité et diversité des informations en sont affectées? Que faisons-nous pour donner accès aux outils aux communautés éloignées/discriminées technologiquement? Comment la croissance de l'utilisation des médias sociaux peut mobiliser les masses?
2. Quel est le visage de l'empowerment d'une communauté lorsque sa voix se fait entendre? Quels sont les défis d'une communauté défavorisée qui désire partager de l'information? Quels seront les changements à observer à même la communauté lors de sa prise de parole? Comment éviter



«C'est au Manoir St-Castin, que notre rencontre annuelle se tiendra, situé plus précisément au Lac-Beauport dans un décor enchanteur en pleine nature, et à quelques minutes de la ville de Québec.»



la censure? Est-ce que le réseautage social peut compromettre notre information organisationnelle en la rendant trop facilement accessible? Comment faire passer les messages de mobilisation en priorité?

3. Qu'est-ce qu'une communauté? Comment la créer, la développer, l'animer et la faire rayonner? Quels sont les exemples de projets qui mobilisent les communautés à devenir actives et militantes sur le web? Comment le modèle du financement collectif influe sur la production de l'information et du contenu? Comment peut-on déterminer la valeur de réseautage d'une communauté lors du processus de mobilisation? Comment peuvent être utiles les outils de médias sociaux pour aider lors de revendications urgentes, tels que les abus des droits humains? Comment atteindre sa cible? Comment utiliser ces outils afin de prévenir les abus et les injustices? Quels modèles ont encouragé la participation dans la communauté?

Le Rendez-vous des médias citoyens a rassemblé blogueurs, cinéastes, photographes et journalistes citoyens, experts des médias, praticiens des médias alternatifs et autonomes, entrepreneurs du web médiatique, ainsi que d'autres partenaires du paysage des médias en pleine ébullition. C'est donc un événement d'envergure qui traite des principes et valeurs fondamentales qui unissent les médias sociaux à savoir l'accès et la démocratie ainsi que les grandes conjonctures qui touchent nos médias de plein fouet.

Ce fut une journée fortement instructive et riche en réflexion.

Saviez-vous que...

86,5 % des TVC autonomes membres de la Fédération possèdent un site Internet. De ce nombre, 78% considèrent que leur site Internet joue un rôle important ou très important dans le rayonnement qu'il procure à leur TVC.

Ce n'est là qu'un des nombreux constats qui ressortent de l'étude portant sur *l'État de l'information dans les télévisions communautaires autonomes* réalisée au cours

des derniers mois par la Fédération des TVC autonomes du Québec.

Comme vous savez, il est primordial pour la Fédération de connaître certains aspects qui caractérisent ses membres au niveau de l'information. C'est pourquoi nous avons sollicité votre concours afin que vous répondiez à un questionnaire qui s'intéressait à la production de l'information et aux moyens de communication dans votre TVC. Cette initiative aura permis la mise sur pied d'un rapport qui, pour la première fois, nous donne des données précises sur la production d'émissions d'information dans les TVC ainsi que sur l'utilisation et la perception des moyens de communication que vous utilisez.

Il nous fera plaisir de vous présenter ces données lors du prochain congrès. C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer!

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-623 : Observations quant aux contributions à l'expression locale par des entreprises de distribution de radiodiffusion

Dans la foulée de la sortie, le 26 août dernier, de sa nouvelle mouture de la *Politique réglementaire de radiodiffusion relative à la télévision communautaire* (CRTC 2010-622), le CRTC a lancé un appel aux observations concernant les contributions à l'expression locale par des entreprises de distribution de radiodiffusion (Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-623).

Voici donc un exemple qui permettra de mieux comprendre les enjeux et les pistes d'intervention. Le modèle est fictif. Il sert aux fins de la compréhension du mode de calcul soumis par le CRTC pour le pourcentage de contribution admissible pour les dépenses du canal communautaire

Les chiffres sont soumis à titre indicatif seulement

Si, au 31 août 2010, une entreprise de distribution de radiodiffusion (EDR) à des revenus bruts de 10 millions de dollars (\$), la contribution admissible calculée à partir du 2 % de ses recettes brutes sera de 200,000 \$. Si on y ajoute le montant de l'inflation (+ ou - 2 %), le montant sera de 204,000 \$. Le 31 août 2010 est la date de référence.



«Dans la foulée de la sortie le 26 août dernier de sa nouvelle mouture de la Politique réglementaire de radiodiffusion relative à la télévision communautaire (CRTC 2010-622) le CRTC a lancé un appel aux observations concernant les contributions à l'expression locale par des entreprises de distribution de radiodiffusion.»

Si, au 31 août 2011, l'EDR augmente ses revenus bruts à 12 millions de \$, la contribution admissible sera celle de 2010 (204,000 \$) avec en plus le montant de l'inflation (+ ou - 2 %), soit 208,040 \$.

Si, au 31 août 2012, l'EDR voit ses revenus bruts passer à 14 millions de \$, la contribution admissible sera calculée désormais à partir du pourcentage de 1,5 % des revenus bruts. Ainsi, selon le nouveau mode de calcul, l'EDR pourra compter sur un montant de 210,000 \$ pour les dépenses liées au maintien des activités du canal communautaire. Dans les faits, cela équivaudra à une perte nette de 70,000 \$ uniquement pour l'année 2012 puisque si l'EDR avait eu droit à 2 %, la contribution aux dépenses du canal communautaire aurait été de 280,000 \$. Il faut également tenir compte qu'il y aura eu une perte en 2011 de 31,960 \$ (2% = 240,000 \$). Dans ce modèle, l'année 2012 devient une année charnière puisque les pertes nettes du financement du canal communautaire iront en s'accroissant.

Si, au 31 août 2013, l'EDR voit ses revenus bruts s'accroître à 16 millions de \$, la contribution calculée à partir du 1,5 % sera égale à 240,000 \$. Si le calcul s'était effectué à partir du 2 %, le montant admissible aux fins des dépenses du canal communautaire aurait été de 320,000 \$. C'est une perte nette de 80,000 \$. On constate donc l'accroissement des pertes nettes du financement du canal communautaire.

Considérations pour fins de réflexion

On imagine, dans la formulation du CRTC, que si l'EDR est en perte de revenus bruts et que dans l'éventualité où ses revenus tombaient en-deçà du niveau de 2011, que le mode de calcul se ferait à partir du seuil de la date de référence du 31 août 2010. Or, cela sera à vérifier avec le CRTC par le biais de notre mémoire d'intervention.

Le CRTC a défini les paramètres de la programmation d'accès dans sa nouvelle *Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-622* (50 % de la grille horaire et définition de ce qu'est la programmation d'accès). Il a de même décidé d'une exigence de financement de cette programmation à la hauteur de 50 % des dépenses liées à la programmation. Là où le bât blesse est que le CRTC a décrété que les dépenses liées à la technologie, aux ventes, à la promotion, à l'administration, de même que les dépenses courantes n'entreront pas dans le calcul. Qui plus est, les dépenses en liens avec la formation et le rodage des bénévoles,

ainsi que le rayonnement communautaire en vue de générer de la programmation d'accès sont eux, inclus au calcul. Combien restera-t-il d'argent pour la programmation une fois toutes déduites ces dépenses? Il faudrait soumettre au CRTC que toutes les autres dépenses non reliées à la programmation communautaire ne devraient pas excéder plus de 20 % de la contribution disponible. La programmation communautaire doit en premier lieu être considérée dans les dépenses aux fins du canal communautaire. Cela sera affirmé dans notre mémoire d'observation.

L'Avis 2010-622 indique que les systèmes de câblodistribution de moins de 20 abonnés exemptés ou non ne pourront plus attribuer entièrement le 5 % des revenus bruts pour les fins du maintien d'un canal communautaire. Ce pourcentage sera limité à 2 %. Cette décision est préjudiciable : il s'agit d'une perte de 60 % du financement potentiel du canal communautaire. Surtout, comment le calcul des pourcentages de petits systèmes sera pris en compte dans la proposition du CRTC? Il n'y a rien de clair à cet effet et les questions du CRTC viennent encore plus obscurcir ses intentions.

Dans l'Avis 2010-623, la proposition du CRTC souligne que la différence entre le montant engendré par le pourcentage actuel (2 %) et celui que fournira le 1,5 % sera consacrée à des projets au titre de la programmation canadienne. Dans ses questions, le CRTC demande quel serait le meilleur usage à faire de l'économie réalisée par le plan proposé. Les propositions doivent être accompagnées de détails et d'une explication. On comprend que l'économie en question vient du retranchement de 0,5 %. Cet argent ne doit pas aller au FALP ou au FMC. Il doit revenir au secteur de la télévision communautaire. Il est certain que le CRTC n'acceptera pas des propositions faisant en sorte qu'un groupe plus qu'un autre serait favorisé. Ainsi, inutile de revendiquer que l'argent revienne aux TVC autonomes. Toutefois, le CRTC veut toujours *encourager la diversité des voix et des solutions de remplacement en encadrant les nouveaux venus à l'échelon local* (un des deux objectifs réitérés par le CRTC dans sa décision 2010-622). Dans cette perspective, peut-être que le CRTC serait réceptif à une proposition qui ferait en sorte de favoriser l'arrivée de nouveaux venus. L'idée serait que l'argent puisse servir à financer les infrastructures d'implantation de nouveaux licenciés en télévision communautaire partout au Canada. Ainsi, les TVC autonomes désireuses de faire véritablement le saut vers l'autonomie pourraient profiter d'un soutien financier. Nous allons donc apporter cette proposition au Conseil.

Les bons Coups

Les bons coups !

TVLDM inaugure ses nouveaux locaux.

Le bon coup majeur de cette année aura sans doute été la rénovation du local de la TVC. Lundi dernier avait lieu l'inauguration officielle dudit local en présence des principaux élus et représentants d'organismes de la région. De plus, nous avons bénéficié de la présence de M Gérard Gauthier délégué par la Fédération qu'il a représentée de façon magistrale. Nous avons aussi bénéficié de la présence de 2 agents du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine avec lesquels nous travaillons sur une base régulière. Pour résumer, l'événement fut un succès!

TVR9 en partenariat avec la jeunesse de sa région

Voici un projet que nous avons développé afin d'offrir aux jeunes une place de choix dans notre programmation. Il implique 6 maisons des jeunes des régions que nous desservons, la MRC Vallée-du-Richelieu et la MRC La Jemmerais.

L'émission intitulée C-ROM (sérum) offre une visibilité aux jeunes et aux organismes jeunesse de la Vallée-du-Richelieu et de La Jemmerais. Chaque semaine, nous recevons des organismes et des jeunes impliqués auprès de la communauté. Loisirs, activités, sorties sont des sujets qui sont abordés. Une chronique de dessin spécialement conçu pour les jeunes qui aimeraient apprendre à dessiner. Cette chronique est présentée par un illustrateur renommé qui se nomme Monsieur Cartoon. Nous présentons un jeune émérite à chaque émission soit pour une bonne action, une médaille sportive reçue, un prix scolaire, pour la mise sur pied d'un projet particulier. Ici, c'est le jeune qui est à l'honneur et nous voulons le présenter comme un modèle aux autres jeunes.

La recherche ainsi que l'animation sont assurées par des personnes bénévoles du milieu que nous avons recrutées parmi tous les bénévoles qui ont répondu à notre communiqué dans le journal local. Le tour de force a été de réunir et convaincre les différents intervenants à joindre le projet. Nous sommes très fiers de cette réussite qui a été plus loin que de simplement produire une émission pour les jeunes, mais de regrouper des individus ayant les mêmes préoccupations pour la jeunesse autour d'un même projet.

Célébrations d'envergures pour la Portneuvoise

L'équipe de CJSR-La TVC Portneuvoise

début sa saison 2010 sous le signe de la fête alors que nous soulignerons le 40^e anniversaire de la station. Trois événements sont prévus pour l'occasion. Tout d'abord, nous nous sommes associés à la Chambre de commerce régionale pour une soirée portes-ouvertes qui s'est tenue le 23 septembre dernier. Puis, nous avons deux émissions spéciales 40^e qui seront ajoutées à la programmation. « Éphémérides » vous relatera chaque semaine les événements marquants régionaux qui se sont déroulés à la même date ces 40 dernières années. Et, « Au cœur de notre histoire » trace un portrait à chaque semaine de la riche histoire de la télévision communautaire et de ses artisans.

La TVC de la Vallée de la Matapédia ouvre ses portes

Dans le cadre de la 14^e édition des Journées de la culture, qui se sont tenues du vendredi 24 au dimanche 26 septembre 2010, la population a été invitée à prendre part aux activités de la TVC. Nos portes ont donc été ouvertes afin de dévoiler nos secrets techniques et d'offrir la chance à 4 personnes de participer à un atelier sur le journalisme et tout cela gratuitement.

Organisée par la Télévision communautaire Vallée-de-la-Matapédia, l'activité avait pour but de faire connaître les rouages de la TVC. La population a eu accès à notre studio d'enregistrement, à notre studio de montage et certains chanceux ont pu même apprendre à manipuler une caméra professionnelle.

Des nouveautés pour la TVCRA

La Télévision Communautaire de la Région des Appalaches, (TVCRA) est heureuse d'annoncer sa nouvelle programmation pour l'automne 2010.

En effet, depuis le lundi 13 septembre, la TVCRA offre une nouvelle programmation sur les ondes du Canal 9 pour les abonnés du câble de Cogéco et Vidéotron du territoire de la MRC des Appalaches.

Parmi les nouveautés, M. Dany Tanguay, président de la Société de généalogie de Thetford anime l'émission « Une page d'histoire ». Il recevra plusieurs personnalités qui feront connaître différentes facettes de l'histoire de la Ville de *Thetford Mines*.

Les changements climatiques sont une préoccupation de plus en plus présente dans l'actualité. C'est pourquoi l'émission « SOS climat » en collaboration avec la Télévision communautaire de Dolbeau-Mistassini, donne

des conseils sur les façons d'économiser l'énergie. Une autre nouveauté est l'émission « Zoom Appalaches » qui remplace le « Télévidance ». Elle vous présente, sous forme de conférences de presse, l'actualité locale.

Un sondage paru en novembre dernier confirmait « Politique présent » comme l'émission qui se distingue par sa popularité auprès des téléspectateurs. L'animateur, Pierre Sévigny revient à l'antenne de la TVCRA avec son émission qui, sous forme de chroniques et de discussions, traite avec une vision large des enjeux sociaux, politiques, économiques de la scène municipale, nationale et internationale.

Pour le divertissement, le Bingo-Salon est de retour sur tout le territoire y compris Black Lake et Robertsonville grâce à une entente entre les télédiffuseurs. L'animateur Onil Duguay garde la formule et le décor intact. Le Bingo-Salon est diffusé à partir de 18h à tous les lundis.

« Je veux ici remercier et rendre hommage à tous les joueurs du Bingo-Salon. Ils ont multiplié les appels auprès du service à la clientèle de Vidéotron qui a su s'ajuster et répondre positivement à la demande d'accès à l'information locale et régionale de leurs abonnés. C'est donc avec fierté que l'équipe de la TVCRA présentera des aspects de la vie régionale sur les ondes du Canal 9 rejoignant ainsi les foyers la MRC des Appalaches abonnés au câble.» de déclarer le directeur général, Mario Lavoie.

Enfin, chaque semaine, notre programmation peut être consultée dans les pages du Courrier Frontenac ou sur notre site web www.tvcra.com

Aussi, notons que la série *Le Musée, ma muse*, produite par l'équipe de TVCRA en collaboration avec le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines, sera diffusée à la Télévision communautaire Frontenac de Montréal sur la programmation de l'automne prochain.

Animée par Mme Geneviève Clavet Roy, l'émission avait pour objectif de faire connaître le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines sous toutes ses facettes, autant l'institution et son conseil d'administration que ses activités, ses collections, sa richesse documentaire ainsi que son apport à la vie culturelle et sociale dans la MRC des Appalaches. *Le Musée, ma muse* a été choisie par la Télévision Communautaire de Frontenac à Montréal comme émission de

de découverte pour faire connaître une région du Québec. C'est donc le talent technique et d'animation de la TVCRA et du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines qui sont reconnus. Au-delà de l'objectif premier de l'émission, *Le Musée, ma muse* présentera un aspect de la vitrine régionale. Chaque épisode sera une fenêtre sur les actions et réalisations du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines.

« C'est avec fierté que l'équipe de TVCRA se retrouvera sur les ondes de la Télévision communautaire Frontenac rejoignant ainsi les foyers montréalais abonnés au câble. Les dirigeants de cette chaîne communautaire ont été impressionnés de la grande qualité de l'information transmise par l'animatrice Mme Geneviève Clavet Roy et ont donc décidé de présenter la série à leur antenne dès l'automne prochain » d'affirmer le directeur général, Mario Lavoie.

TVCK rayonne de plus belle

Pendant la saison estivale 2010, l'émission agricole Le Pied Ferme, produit par la Télévision communautaire du Kamouraska, a été diffusée sur le Réseau COGECO pour la 2e année consécutive. Quelques TVCs autonomes ont aussi diffusé cette série dans leur région ainsi que quelques stations VOX de la province. La 4e saison de la série est présentement en diffusion, vous pouvez visionner les émissions au www.tvck.org

Toujours du côté de TVCK, deux employés et deux membres du Conseil d'administration ont participé, en août dernier, à une course bien spéciale: La course des gens d'affaires de St-Pascal organisée dans le cadre du Festival Bonjour la visite. Afin de faire un clin d'oeil aux personnes handicapées de la région, une course en fauteuil roulant a donc été organisée. Pierre-Luc Rivard, Olivier Dépin, André Laforest et Louis Clément ont tout donné lors de cette course pour arriver en 6e place sur 12 équipes! La boue, les trajets complexes, la crème fouettée et des adversaires coriaces ont donné du fil à retordre à nos collègues! Ce fût une belle première expérience et par le fait même une belle visibilité pour la TVCK!



La Fédération en quelques mots

Les télévisions communautaires autonomes sont des organismes à but non lucratif et sont réparties dans 15 des 17 régions du Québec. Distribuées sur le service de câblodistribution de leur région, elles rejoignent jusqu'à 1 400 000 téléspectateurs et téléspectatrices. La Fédération est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome, du Chantier de l'économie sociale, du CSMO-ÉSAC et de la Corporation de développement communautaire de l'Érable. Le fonctionnement de la Fédération est subventionné par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.



FÉDÉRATION DES TÉLÉVISIONS COMMUNAUTAIRES AUTONOMES DU QUÉBEC

1504, St-Calixte, local 302
Plessisville (Québec)
G6L 1P6

Téléphone : 819 621-1616
Télécopie : 819-621-1615
Courriel : fedetvc@fedetvc.qc.ca
Site Web: www.fedetvc.qc.ca